



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

<p><b>Conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 21 Représentés : 05 Votants : 26</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 1<sup>er</sup> avril 2025</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 14 avril 2025</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
--	--

**Délibération n°2 - DE.2025-021**

**Mise en place d'un règlement intérieur pour la consultation des archives municipales de la ville d'Ugine**

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Dans le cadre de la reprise de la mission des archivistes (CDG73), le projet d'instauration d'un règlement intérieur pour la consultation des archives a été relancé.

Conformément au Livre II du Code du Patrimoine du 2 février 2004, modifié par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, la commune d'Ugine doit mettre en place un cadre réglementaire permettant à toute personne d'accéder aux archives municipales dans des conditions précises.

Le règlement intérieur, structuré en huit articles, vise à assurer la protection des archives, à organiser et encadrer les consultations, à définir les règles de confidentialité ainsi que les éventuels frais liés à la reproduction des documents.

La Commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide le règlement intérieur pour la consultation d'archives municipales de la ville d'Ugine.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance  
Françoise VIGUET-CARRIN  
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Par Délégation du Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407\_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025  
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Maire**

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)